



Direction départementale
des services d'incendie et de secours

Groupement : administration générale
et ressources humaines

RENSEIGNEMENTS STAGE MER

Sauveteurs aquatiques - SAISON 2023

Clôture des inscriptions le 24 mars 2023

Déroulement du stage en milieu naturel :

Les candidats retenus seront convoqués au stage de sélection d'une durée de 5 jours.

Lieu du stage : Camping Le Brasilia - 2 av des anneaux du Roussillon - 66140 Canet en Roussillon.

Dès le premier jour du stage un test d'évaluation et de sélection sera réalisé (durant lequel des prises de temps seront effectuées) sur les disciplines suivantes :

- **600 mètres palmes, masque, tuba en milieu naturel (mer ou lagune) avec un départ de la plage**
- **200 mètres palmes, masque, tuba récupération mannequin avec apnée et 200 mètres de remorquage**
- **Courses pédestres 100 mètres avec matériel et 1000 mètres sur le sable**
- **Ces 4 épreuves se déroulent le 1^{er} jour dans la matinée**

Attention : Les candidats ne possédant pas un niveau suffisant ne seront pas autorisés à poursuivre le stage, en conséquence, il est recommandé à chacun de s'y préparer à l'avance.

- **La formation se poursuivra ensuite avec des mises en situation avec matériel (radio, bateau, jet, paddle, filin et bouée tube**)
- **3 jours axés sur le sport, l'aquatique en milieu naturel (côte rocheuse et sableuse) et la réglementation. 2 jours axés sur le secourisme en milieu naturel.**

Afin de participer dans les meilleures conditions à ce stage, il faudra vous munir :

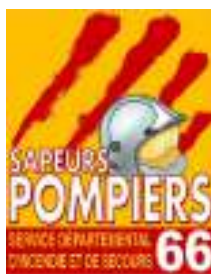
- D'une combinaison isothermique **intégrale adaptée à votre taille et aux conditions climatiques**
- D'un ensemble palme, masque, tuba
- D'un équipement sportif complet (survêtement, short, tee-shirt, chaussures de sport susceptibles de résister à l'eau, etc...)
- D'affaires de rechange
- D'un nécessaire pour prendre des notes
- D'un masque, selon les préconisations relatives au COVID 19 en vigueur.

Hébergement et repas lors du stage mer :

- **UNIQUEMENT** le repas du midi est pris en charge par le SDIS66.
- L'hébergement reste à la charge du candidat.
Toutefois, possibilité d'hébergement sur le lieu du stage au : **camping « Le Brasilia », signalez-vous comme candidat au stage mer : 04-68-80-23-82 – www.brasilia.fr**

Renseignements complémentaires :

- Renseignements administratifs au : **04-68-63-78-18** ou **ressources.humainesSPV@sdis66.fr**
- Renseignements opérationnels : **eric.paviet@sdis66.fr**



DOSSIER D'INSCRIPTION SAUVETEURS - AQUATIQUES 2023

Clôture Des inscriptions le 24 mars 2023



Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale
et ressources humaines

Le dossier d'inscription aux stages de sélection doit parvenir directement au Service des Ressources Humaines/Paie-indemnisation au plus tard **le 24/03/2023 obligatoirement par courriel** à l'adresse :
ressources.humainesSPV@sdis66.fr

et ne peut en aucun cas être remis directement le jour du stage.

(Le nombre de places à chacun des stages étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée)

Pièces à fournir **IMPÉRATIVEMENT** pour le dossier :

1. Fiche d'inscription au stage et la fiche de souscription et de disponibilité complétées
2. Déclaration manuscrite à compléter
3. Charte du sapeur-pompier volontaire (document ci-joint à signer)
4. Attestation de participation à une session de formation (*si une qualification non encore acquise est en cours*)
5. Certificat médical original datant de **moins de 3 MOIS** et mentionnant que le candidat ne présente **pas de contre-indication à la pratique de la natation et de la course à pied**.
6. Copie du carnet de vaccination
7. Photocopie du BNSSA ou du MNS **ET DE L'ATTESTATION DE RECYCLAGE** (pour les titulaires du diplôme)
8. Photocopie du PSE 1 / PSE 2 **ET DE L'ATTESTATION DE FMA OU RECYCLAGE EN COURS DE VALIDITE**
9. Photocopie du permis de conduire recto/verso
10. Photocopie du permis côtier
11. 1 Relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom
12. 1 Copie de la carte d'identité recto/verso ou du livret de famille
13. 1 Copie récente de l'attestation d'assuré social mentionnant la validité de vos droits **jusqu'au 30/09/2023**
14. Photographies d'identité à coller sur la fiche d'inscription au stage et la fiche de souscription.

Tous les documents sont à transmettre impérativement en format PDF

Pour les candidats actuellement sapeurs-pompiers volontaires dans un autre département :

- Faire compléter la fiche **F2** par votre SDIS : **ATTESTATION** de l'autorité territoriale ou de son représentant autorisant le candidat à souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier au SDIS 66 et précisant la période durant laquelle cette autorisation est accordée.
- Fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude de votre SDIS en cours de validité au **moins jusqu'au 30 septembre 2023**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours



FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE

Sauveteur Aquatique Sapeur-Pompier affecté à la surveillance des baignades et des activités nautiques

Merci de placer votre photo ici

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale et ressources humaines

NOM* Prénom* Age :

Date de Naissance* : Lieu* : N° Dépt

Adresse*

Code postal Ville..... Tél.*:

Email* :

Profession : Situation de Famille :

*Les Champs doivent être obligatoirement complétés.

Personne à prévenir en cas d'accident : *

Nom, Prénom :

Tél :

Adresse :

Code postal Ville.....

Etes-vous Sapeur-Pompier Volontaire : OUI* - NON - Dans quel Département ? :

*Faire compléter par votre SDIS La fiche F2

Engagement(s) en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier déjà souscrits :

OUI* ■ NON Année : Département :

Année : Département :

*Joindre attestation si expérience non acquise au SDIS 66

Je soussigné(e)

Atteste de l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

À, le (Signature)

FICHE DE SOUSCRIPTION ET DE DISPONIBILITÉ

DOCUMENTS A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT EN FORMAT PDF :

- PSE1 PSE2 BNSSA MNS PERMIS COTIER PERMIS DE CONDUIRE
- RECYCLAGE PSE1 RECYCLAGE PSE2 RECYCLAGE BNSSA

DATES DES STAGES ET DISPONIBILITES :



Le stage 1 est réservé aux anciens
(sous validation du service : groupement mise en œuvre opérationnelle).

STAGES MER PROPOSÉS :

Le nombre de participants par stage étant limité, il est fortement conseillé de se positionner également sur un autre stage.

STAGES	DATES DES STAGES	ORDRE DE PRÉFÉRENCE
1 (Réservé aux anciens)	LE 15 ET 16 AVRIL 2023	
2	DU LUNDI 17AVRIL AU VENDREDI 21 AVRIL 2023	
3	DU LUNDI 24 AVRIL AU VENDREDI 28 AVRIL 2023	
4	DU LUNDI 01 MAI AU VENDREDI 05 MAI 2023	

Lieu du Stage :

Camping Le Brasilia-2Avenue des anneaux du Roussillon-66140 Canet en Roussillon

Pour être hébergé sur les lieux du stage, Il vous appartient de faire la réservation auprès du : **CAMPING LE BRASILIA - 66140 CANET EN ROUSSILLON**
04-68-80-23-82 - www.brasilia.fr

DISPONIBILITÉS SAISON :

INDIQUEZ VOS DISPONIBILITÉS POUR LA SAISON : (minimum 1 mois plein)

MAI :	Du :	Au :
JUIN :	Du :	Au :
JUILLET :	Du :	Au :
AOÛT :	Du :	Au :
SEPTEMBRE :	Du :	Au :

PSE2 : Un stage PSE2 est proposé gratuitement aux candidats ayant validé leur stage d'aptitude.
2 sessions vous sont proposées, merci de vous positionner sur l'une d'entre elles.

PSE2 : INSCRIPTION A LA FORMATION

Je désire m'inscrire à la formation au PSE2 - Je ne désire pas m'inscrire à la formation au PSE2

Sessions proposées :	DATES DES STAGES / PSE2	Indiquer votre choix pour participer à une session :
1 ^{ère} Session	07 - 08 - 13 et 14 mai 2023	
2 ^{ème} Session	18 - 19 - 20 et 21 mai 2023	

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours



**DOSSIER DE DEMANDE D'ENGAGEMENT EN QUALITE
DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE SAISONNIER**

Affecté à la surveillance des baignades et des activités nautiques

Code de la sécurité intérieure, livre VII, titre II, chapitre III, section III :
Sapeurs-pompiers volontaires

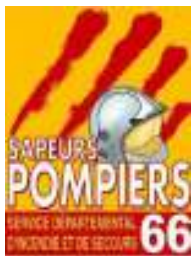
Reproduire manuscritement la déclaration ci-après dans le cadre prévu à cet effet

Je déclare jouir de mes droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, me trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national et je m'engage à exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

DÉCLARATION MANUSCRITE

NOM : Prénom : Date :

Signature :



CHARTRE DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps des sapeurs-pompiers des Pyrénées-Orientales et à avoir un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage, par ailleurs, à acquérir et maintenir les compétences nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.

En tant que sapeur-pompier volontaire, j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je ferai preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je participerai aux cérémonies publiques et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à une formation initiale et continue afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.

Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif : Le réseau associatif, fondé sur des structures locales, départementales, régionales et nationales, permet de favoriser et de resserrer les liens qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.

Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.

Le réseau associatif veille également aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers, au respect des valeurs dont les sapeurs-pompiers sont porteurs et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice.

Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Nom :

Prénom :

Le

à

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**Attestation
de l'Autorité compétente (1)
du SDIS où le candidat est sapeur-pompier volontaire**

Je soussigné(e), M. ,
qualité du signataire

• **Autorise** : Madame – Monsieur, NOM, Prénom
grade de de Sapeur-Pompier volontaire
au SDIS de (Dpt)
à souscrire, si sa candidature est retenue, auprès du SDIS des Pyrénées-Orientales un engagement
en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier pour la surveillance des baignades d'une durée
d'un mois au minimum et de quatre mois au maximum entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 septembre 2023.

• **Atteste que** : **Madame** – Monsieur, NOM, Prénom.....
est à jour de ses formations continues (PSE1/PSE2) et que celles-ci seront valables jusqu'au 30
septembre 2023.

Fournir un livret de formation avec les dates d'obtentions et de recyclages des différentes formations.

Fait à, le

Signature(1) et cachet

(1) Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours ou son représentant dûment habilité.



Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale
et ressources humaines

INFORMATIONS MÉDICALES

AUX CANDIDATS SAUVETEURS AQUATIQUES

Vous avez sollicité auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier affecté à la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Aussi, je vous informe, qu'après votre stage de sélection, si votre candidature est sélectionnée, vous serez convoqué à la **visite médicale d'aptitude** des sapeurs-pompiers au service de santé et de secours médical du **SDIS 66**.

Pour cela vous devrez vous munir :

- De tous les documents médicaux en votre possession (radio, compte-rendu...)
- Le carnet de vaccination à jour.

VACCINATIONS :

ATTENTION :

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B ainsi que le vaccin COVID 19 (avec PASS Vaccinal) sont obligatoires. Elles sont à la charge du candidat.

Si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B :

- Rapprochez-vous de votre médecin traitant pour mettre en place un protocole de vaccination.

Pour le vaccin contre l'hépatite B 1 schéma accéléré est possible :

Engerix B : 1^{er} jour : 1^{ère} dose 7^{ème} jour : 2^{ème} dose 21^{ème} jour : 3^{ème} dose Rappel à 12 mois (4^{ème} dose)

- Vous devez avoir bénéficié **des trois premières injections** pour être recruté.

Si vous êtes déjà vacciné contre l'hépatite B :

- Si vous possédez une sérologie, **amenez-là le jour de votre visite médicale d'aptitude.**
- Si vous ne possédez pas de sérologie, un bon de prise en charge et une ordonnance vous seront délivrés le jour de la visite. Vous devrez alors faire pratiquer le prélèvement dans les plus brefs délais et **transmettre les résultats au service de santé et de secours médical** du SDIS 66.

POUR LES NOUVEAUX CANDIDATS :

Radiographie pulmonaire :

- Si vous possédez une radiographie pulmonaire récente : datée de moins d'1 an, amenez **là le jour de votre visite médicale d'aptitude.**

Si vous n'avez pas de radiographie pulmonaire récente :

- Un bon de prise en charge et une ordonnance vous seront délivrés le jour de la visite. Vous devrez alors faire réaliser le cliché dans les plus brefs délais et **ramener le compte rendu au service de santé et de secours médical** du SDIS 66.
- **Pour les anciens candidats :** La radiographie pulmonaire est valable 5 ans.

Votre engagement sera effectif, uniquement après avoir reçu la validation du Service de santé et de secours médical du SDIS66

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours